



I A C F  
INSTITUT DES AVOCATS  
CONSEILS FISCAUX



# HOLDING : NOUVEAUX RISQUES ET INCERTITUDES PERSISTANTES

**Vendredi 7 octobre 2022 – 14h / 18h**

Conférence en présentiel uniquement à la Faculté de Droit  
39 rue de l'Université - MONTPELLIER

Conférence organisée par  
L'Institut des Avocats Conseils Fiscaux

en coopération avec

le Centre du Droit de l'Entreprise, la Faculté de Droit de Montpellier,  
le Barreau de Montpellier, et l'Ecole de formation des Avocats Centre Sud

Animée par :

Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF

Lise CHATAIN, Professeur à l'Université de Bourgogne  
en charge du master 2 Fiscalité

Avec la participation de :

Virginie RESTINO, Magistrat Administratif à la CAA de TOULOUSE

La sous-direction de la SJCF de la DGFIP représentée par :

- Philippe WEILL, fiscalité des professionnels (3B)
- Tanguy LIORZOU, TVA (3C)
- Jean-Luc LOPEZ / Xavier HAMELIN, Fiscalité des particuliers (2B)

Nombre de places limité à 300 participants.

Inscription en ligne sur [www.tickets-iacf.fr](http://www.tickets-iacf.fr) avant le 30 septembre

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)



INSTITUT DES AVOCATS  
CONSEILS FISCAUX

I A C F

**EDACS.**  
École des avocats  
centre-sud



# HOLDING : NOUVEAUX RISQUES ET INCERTITUDES PERSISTANTES

## PROGRAMME - Vendredi 7 octobre 2022

**13 h 30 Accueil - 14 h 00 Début de la conférence**

### 1. RISQUES AFFECTANT LA NAISSANCE DE LA HOLDING

#### La problématique de l'évaluation des apports

- Les apports minorés
- Les apports majorés

### 2. RISQUES AFFECTANT LA VIE DE LA HOLDING

#### S'agissant de la holding pure/ holding patrimoniale

- Régime mère-fille, abus de droit et clause anti-abus
- Dernières évolutions sur la notion de titre de participation

#### S'agissant de la holding active/mixte

- La facturation des services intra-groupe et AAG
  - Evaluation /Clé de répartition
  - Relations commerciales significatives ?
- TVA et droit à déduction : derniers développements
  - Refacturation et activité économique
  - Actualités sur les conditions de détaxation/Groupe TVA
- Taxes sur les salaires :
  - Rémunération du mandat social par la holding
  - Risques de la sectorisation en TVA

#### S'agissant de la holding animatrice

- Difficultés persistantes sur la mise en œuvre de l'animation
  - Différence entre animation et direction au sein des PME
  - Doit-on rémunérer l'animation ? quelle rémunération ?
  - Quelle dimension pour la co-animation ?
- Difficultés d'application des critères de prépondérance posés par le BOFIP

### 3. RISQUES AFFECTANT LA MORT DE LA HOLDING

#### Apport-cession et réinvestissement économique

- Notion de financement des moyens permanents d'exploitation et activités immobilières
- Fiches des pratiques abusives DGFIP : schéma abusif (juin 2022)

**18 h 00 Cocktail**

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de holding afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

**Public :** Avocats fiscalistes, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité.

**Modalités techniques :** Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

#### Encadrement :

- la Sous-direction de la SJCF de la DGFIP représentée par : Philippe WEILL, fiscalité des professionnels (3B), Tanguy Liorzou TVA (3C), Jean-Luc LOPEZ / Xavier HAMELIN, Fiscalité des particuliers (2B)
- Virginie RESTINO, Rapporteur à la 1ère chambre CAA TOULOUSE
- Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF
- Lise CHATAIN, Professeur à l'Université de Bourgogne responsable du Master 2

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

**Point d'attention – Prise en charge :** Les heures de formation dispensées par l'IACF sont validantes au titre de la formation continue des avocats. En revanche, les formations de l'IACF ne peuvent pas être prises en charge par les fonds dits mutualisés dans le cadre de Qualiopi.



I A C F  
INSTITUT DES AVOCATS  
CONSEILS FISCAUX



## HOLDING : NOUVEAUX RISQUES ET INCERTITUDES PERSISTANTES INSCRIPTION - Vendredi 7 octobre 2022

**Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats.**

### Tarifs :

- ✓ Tarif jeune barreau : avocat ayant moins de 4 années d'exercice (PS de 2018 à 2022) : 30 € TTC (25.00 HT)
- ✓ Tarif adhérent IACF ou tout avocat inscrit au Barreau de Montpellier : 80 € TTC (66.67 HT)
- ✓ Tarif non adhérent IACF et/ou non inscrit au Barreau de Montpellier : 120 € TTC (100.00 HT)

## INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci de vous inscrire sur [www.tickets-iacf.fr](http://www.tickets-iacf.fr)

1. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou non de l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.
2. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
3. Votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante par email.
4. Une attestation de formation vous sera délivrée sur votre compte en ligne uniquement sur signature de la feuille d'émargement.

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

**Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre première connexion :**

Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)